
Protéger vos innovations

[Imprimer](#)

Sécuriser votre projet avec la propriété industrielle

La protection de vos innovations est une étape clé dans la stratégie de développement de votre projet.

Nous vous proposons **2 services** pour vous aider à **mieux valoriser vos créations et vos actifs.**

Service Question-Réponses en Propriété intellectuelle

Pour répondre à vos nombreuses interrogations...

Comment protéger ma marque en Europe ? Qu'est-ce que le brevet communautaire ? Que veut dire demande de brevet EP publiée ? Peut-on cumuler droit d'auteur et modèle communautaire ?

Nos experts en propriété intellectuelle se tiennent à votre disposition pour répondre à vos interrogations concernant la gestion et la protection de votre marque et/ou création.

Prestation Pano PI

- Un entretien personnalisé de visu ou au téléphone sur la base d'un projet innovant
- Un résumé cartographique des démarches à effectuer et ressources essentielles associées afin d'exploiter et protéger au mieux une innovation au sein de l'Union Européenne.

Par la suite, ces services peuvent être connectés avec des prestations plus larges sur la stratégie PI et les recherches de l'art antérieur, disponibles dans les accompagnements classiques existants, et dans ce cas bénéficier de financements régionaux.

Vos contacts

[Christian Petton](#) (Bretagne)